

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 octobre 2013

Présents : CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, COUGET Georges, DUC Christian, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, ROMANET Guy Pierre, VAUDEY André.

Excusé : AIDI Mohamed.

Secrétaire : DUC Christian

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

1 - DÉCISION SUR LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DU P.L.U

Le Conseil municipal valide les orientations d'aménagement du P.L.U

2 - PERSONNEL

Le Conseil municipal valide la création du poste d'Adjoint technique 2ème classe pour l'embauche de Monsieur Sylvain MASVESY

3 - TÉLÉSKI

- Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats d'embauche nécessaires au fonctionnement du téléski.
- Travaux : une sécurité doit être ajoutée sur la poulie retour du petit téléski, ce qui entraîne un surcoût de 4 780 € HT, main d'œuvre non comprise.
- Le Conseil municipal valide les tarifs des forfaits de ski pour la saison 2013/2014

4 - COMPTABILITÉ

Le Conseil municipal prend la décision modificative n° 3 comme suit :

Compte 73925 = + 2 300 €

Compte 60622 = - 2 300 €

Compte 2182 = + 25 000 €

Compte 231/1010 = - 25 000 €

5 - DÉLÉGATION

Le Conseil municipal donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour ester en justice au nom de la commune.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Vente de coupes de bois : les parcelles Y,A et B ont été martelées pour être mise en vente en 2014. Étant donné que dans ces parcelles la régénération est forte, le Conseil municipal décide de les vendre en régie afin de les préserver lors de l'exploitation.
- Le Conseil municipal prend connaissance de la demande de régularisation de Madame Gisèle ARNOLLET concernant quatre parcelles situées en limite d'une piste forestière. Le responsable de la commission forestière se rendra sur place avec Madame ARNOLLET.
- Le Conseil municipal fait le point sur le dossier "accessibilité" et les travaux qui peuvent être entrepris. Les W.C. Handicapés de l'auberge seront modifiés pour répondre aux normes.
- Le Conseil municipal donne un avis favorable pour une prise de compétences de la COVA, concernant la construction, l'entretien et la gestion d'une cuisine centrale (confection des repas des cantines scolaires, de l'ADMR, de la maison de retraite...).
- Stéphane CHOSSON explique en détail ce qui devrait être mis en place pour la modification des rythmes scolaires. Le Conseil municipal donne un avis favorable aux horaires proposés par le Conseil d'école, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30 - 11h30 et 13h15 - 15h30, mercredi 8h30 - 11h30.

Cet avis est indicatif et ne préjuge en rien de la décision finale.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 28 octobre 2013

Le Maire,

Georges COUGET